



SANSIER AUDIT



commissaire
aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**

A.D.C.O

Siren : 530 367 911

EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

SANSIER AUDIT SARL
Société de Commissariat aux comptes
4 Rue Niepce
60200 COMPIEGNE

☎ : 03.44.09.03.19 ; ✉ : dsansier@cabinet-sansier.fr

A l'associé unique,

En notre qualité, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.225-244 du code de commerce nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Compiègne, le 22 mai 2026

Delphine SANSIER
Commissaire aux comptes
Commissaire à la transformation

